



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-082

PUBLIÉ LE 31 MARS 2020

Sommaire

EHPAD Dordives

45-2020-03-31-002 - Décision n°69-2020 de délégation de signature (1 page)

Page 3

EHPAD Dordives

45-2020-03-31-002

Décision n°69-2020 de délégation de signature

Délégation de signature

Décision n° 69-2020
Décision de délégation de signature

LA DIRECTRICE DE L'EHPAD LES HIRONDELLES,

- Vu le Code de la Santé publique, et notamment ses articles L.6143-7 et D. 6143-33 et suivants,
- Vu la décision nommant Madame CORNEFERT Béatrice en qualité de directrice de l'EHPAD Les Hirondelles à DORDIVES à compter du 30 mars 2020,
-

DÉCIDE

Article I :

Une délégation permanente de signature est donnée à Madame BELLEGANTE Marine, adjoint des cadres hospitaliers, à compter du 31 mars 2020, à l'effet de prendre toute décision et signer tout document ressortissant des compétences au sens de l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique à l'exception de ceux :

- nécessitant de représenter l'établissement en justice,
- relatif aux décisions de sanctions disciplinaires,
- la signature des marchés publics et commandes d'un montant supérieur à 25 000 € hors taxes.

Article II :

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et affichée dans l'établissement.

La Directrice,

Béatrice CORNEFERT